

ministre ou à un membre du gouvernement de faire une déclaration à l'appel des motions à laquelle les représentants des partis de l'opposition peuvent répondre. L'article 41(2) par contre permet de déposer un document ayant trait aux responsabilités administratives du gouvernement ou d'un ministère. Enfin, les ministres peuvent faire une déclaration à l'extérieur de la Chambre. Le Règlement ne l'interdit pas et depuis plusieurs décennies, ils l'ont souvent fait.

Donc, quand un ministre veut déposer un document, l'Orateur doit suspendre les travaux de la Chambre, et examiner le document, qui peut contenir cinq ou dix pages, et déterminer s'il s'agit d'un rapport qui peut être déposé selon les dispositions de l'article 41(2) du Règlement. Le document déposé précédemment par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) était encore plus long que celui-ci et je suis certain que la Chambre ne veut pas qu'on suspende la séance pour une demi-heure toutes les deux minutes pour permettre à l'Orateur d'étudier un document et de décider s'il est recevable selon les dispositions de l'article 41(2) du Règlement. Selon moi, le ministre qui dépose le document devrait lui-même décider si...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: ... le document qu'il veut déposer est conforme à l'esprit du Règlement. C'est ce que les députés désirent, et c'est bien ce que la présidence demande.

* * *

LES PRIX DE L'ALIMENTATION

L'ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose:

Que le 2^e rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a eu à ce sujet des entretiens officieux et officiels en vue de reporter cette motion jusqu'à ce que soit terminée la période normale des questions. Cette proposition devrait, je pense, être acceptable à tous les partis. Je me suis entretenu avec les ministériels et les membres des partis d'opposition. Suite aux délibérations de la dernière fin de semaine, le gouvernement devrait être en mesure de répondre aujourd'hui à un certain nombre de questions, après quoi, nous pourrions probablement passer au débat.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Ministère des Travaux publics

Résumé des dépenses autres que les traitements ou salaires (par mille dollars)

Année financière	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	Colombie-Britannique		Yukon	Territoires du Nord-Ouest	A l'extérieur du pays	Total
1968-1969	16,112	14,867	8,711	5,322	39,562	103,025	9,779	2,967	5,379	13,036	6,044	1,984	885	227,673	
1969-1970	12,082	16,057	5,742	2,062	37,536	105,474	7,358	4,204	10,688	17,344	6,885	1,778	695	227,905	
1970-1971	16,949	8,040	8,818	1,196	66,156	123,651	8,450	4,386	5,624	18,224	6,874	1,866	661	270,895	
1971-1972	5,469	7,912	5,282	1,009	57,311	145,264	10,762	3,118	7,162	16,647	6,145	3,260	953	270,294	
1972-1973 1 ^{er} trimestre	4,664	7,940	8,314	1,199	54,521	162,369	9,856	3,205	8,049	22,333	9,844	4,246	2,410	298,950	
1973-1974	427	1,326	849	101	10,789	26,086	1,366	766	2,961	3,887	1,963	666	362	51,549	

Questions au Feuilleton

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Nous ferons l'appel de la motion dès que nous passerons à l'ordre du jour.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

*LE COÛT DE LA CIRCULAIRE À L'ADRESSE DE L'OCCUPANT INTITULÉE «NOTES POSTALES-OTTAWA»

Question n° 2251—**M. Reynolds:**

1. Combien a coûté la circulaire à l'adresse de l'occupant intitulée Notes postales-Ottawa?
2. La même circulaire a-t-elle été utilisée dans d'autres régions du Canada et, dans l'affirmative, combien d'exemplaires ont été postés et combien cela a-t-il coûté?
3. A-t-on dépensé pour annoncer ce même programme, a) dans des revues, b) dans des journaux, c) à la radio, d) à la télévision et, dans l'affirmative, combien?
4. Combien coûtent au gouvernement les nouvelles boîtes aux lettres et la peinture des anciennes relativement à ce Programme?
5. Quelles études ont été effectuées en vue de prouver la valeur de cette méthode?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les réponses à ces cinq questions sont les suivantes: 1. \$3,437.86; 2. 4,235,000; Coût—\$87,144.71; 3. a) Néant; b) Néant; c) Néant; d) \$179,000; 4. \$342,000 pour l'ensemble des 60 villes du programme de la Poste garantie; 5. Des fonctionnaires ont effectué des études approfondies, au cours des deux dernières années, notamment par les fonctionnaires affectés à la commercialisation et à l'exploitation.

LES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question n° 2352—**M. Bawden:**

Combien le ministère des Travaux publics a-t-il dépensé dans chaque province au cours des cinq dernières années (à l'exclusion des salaires) ainsi qu'au cours de chacun des six premiers mois de 1973?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Ci-après la liste des dépenses par province au cours de chacune des cinq dernières années financières et au cours des trois premiers mois de l'année financière de 1973-1974 (à l'exception des traitements ou salaires payés).